

countries of the Commonwealth Caribbean and Central America.

33. At the same time, Canada should pursue a policy of strengthening political, cultural and commercial ties with other parts of Latin America. For all of the reasons we have indicated, this is a vital undertaking. Some of these countries, such as Brazil, Venezuela and Mexico, are now important players on the international stage. Canada's greatest commercial opportunities are with these countries. In developing its foreign policy, Canada thus faces the double task of promoting special relations with some parts of Latin America and the Caribbean while building new relations with others. It is important that in pursuing the one we not neglect the other.

34. The same conclusion applies to the relationship between Canada's bilateral and multilateral policy instruments. One strategy for enhancing flexibility in Canadian foreign policy is by stressing bilateral relations. While this approach has value, it runs the risk of neglecting the role of regional and international institutions which are of vital and growing importance to the countries of Latin America and the Caribbean. The Sub-committee believes it essential that Canada view its bilateral and multilateral relations as complementary aspects of its foreign policy with Latin America and the Caribbean. The many regional and international institutions are highly valuable in sharing information and pooling resources. They offer Canada commercial opportunities and the chance to maximize the value of its limited aid resources.

35. The Sub-committee has recommended that Canada's bilateral aid should be concentrated in the poorer countries of the Caribbean and Central America as well as in a very limited number of Latin American countries. This leaves us with the fact that much of the extreme poverty in Latin America occurs in some of the larger and wealthier countries such as Brazil and Mexico. These countries neither qualify for substantial Canadian aid nor, given their size, would be much affected by it if they did. It is in this connection that international and regional institutions can prove most useful. Accordingly, **the Sub-committee recommends that Canadian assistance to South America be concentrated on supporting those institutions which are most effective in addressing the great problems of poverty which occur in most countries of the region.**

36. It is important as well to develop positive relations between the several elements of Canadian policy toward Latin America and the Caribbean: human rights, trade and investment, and development assistance. This is a matter which was identified for specific consideration by the Sub-committee in its first Report.

37. The relationship between trade and human rights serves as the first case. The Sub-committee recommends that, **in general, trade sanctions should not be used to achieve human**

rights in a certain number of relatively small countries of Central America and the Caribbean of the Commonwealth.

33. En même temps, le Canada devrait resserrer ses liens politiques, culturels et commerciaux avec d'autres pays d'Amérique latine. Pour toutes les raisons que nous avons indiquées, il s'agit là d'une entreprise primordiale. En effet, certains de ces pays, par exemple le Brésil, le Venezuela et le Mexique, jouent maintenant un rôle important sur la scène internationale et présentent un intérêt commercial de premier plan pour le Canada. En élaborant sa politique étrangère, le Canada doit donc s'attacher à une double tâche: réaffirmer ses liens privilégiés avec certains pays d'Amérique latine et des Antilles, tout en consolidant ses relations avec les autres. Il est essentiel d'accorder une importance égale à ces deux objectifs.

34. Cette conclusion s'applique également aux liens entre les mécanismes bilatéraux et multilatéraux utilisés pour la promotion de la politique canadienne. Il serait possible d'accroître la souplesse de la politique étrangère du Canada en insistant sur les relations bilatérales. Cette solution comporte de nombreux avantages, mais présente également un risque: celui de ne pas tenir compte de l'importance vitale, et croissante, des relations et des institutions régionales et internationales pour les pays de l'Amérique latine et Antilles. Le Sous-comité trouve essentiel que le Canada considère les relations bilatérales et multilatérales comme deux aspects complémentaires de sa politique envers l'Amérique latine et les Antilles. Les nombreuses institutions régionales et internationales regroupant ces pays sont très importantes pour le partage de l'information et la mise en commun des ressources; elles offrent par ailleurs au Canada d'intéressantes possibilités commerciales et lui donnent la chance de multiplier le rendement des ressources limitées qu'il consacre à l'aide.

35. Le Sous-comité a déjà indiqué que l'aide bilatérale offerte par le Canada devrait être axée sur les pays les plus pauvres des Antilles et de l'Amérique centrale, de même que sur quelques rares autres pays latino-américains. Il n'en reste pas moins que l'extrême pauvreté qui sévit en Amérique latine accable surtout certains des pays les plus grands et les plus riches comme le Brésil et le Mexique. Ces pays ne sont pas admissibles à une aide canadienne substantielle et d'ailleurs, même s'ils l'étaient, ils n'en seraient pas touchés outre mesure en raison de leur relative richesse. C'est en ce sens que les institutions régionales et internationales peuvent se révéler des plus utiles. Par conséquent, **le Sous-comité recommande d'orienter tout particulièrement l'aide au développement fournie par le Canada à l'Amérique du Sud vers l'appui aux institutions susceptibles de résoudre le plus efficacement les graves problèmes de pauvreté de la plupart des pays de la région.**

36. Il est également important d'établir des liens positifs entre les divers éléments de la politique du Canada envers l'Amérique latine et les Antilles, c'est-à-dire les droits de la personne, le commerce et l'investissement, et l'aide au développement. Le Sous-comité a d'ailleurs indiqué dans son premier rapport qu'il accorderait à cette question un intérêt particulier.

37. Le rapport entre le commerce et les droits de la personne constitue un premier élément. **Le Sous-comité recommande au gouvernement du Canada, de façon générale, de ne pas se**